

OBJECTIFS

1. Comprendre ce que la tolérance veut dire.
2. Comparer cette notion du point de vue des traditionalistes et de celui qui se dégage de l'article 28 de la CADHP.
3. Favoriser autour de la compréhension de ce droit la libre expression des élèves.
4. Valoriser aux yeux des enfants les pratiques traditionnelles telles que le cas de la parenté plaisante.

Durée : 30 minutes ; Publics : élèves de CM1 et CM2.



PRÉSENTATION

- Demander aux élèves ce qu'ils ont retenu de l'audition de ce récit.
- Résumer en quelques mots le récit.
- Transcrire le résumé en français dans la moitié gauche du tableau noir.

PRATIQUE

- Présenter l'article 28 de la CADHP dans la moitié droite du tableau :
«Chaque individu a le devoir de respecter et de considérer ses semblables sans discrimination aucune, et d'entretenir avec eux des relations qui permettent de promouvoir, de sauvegarder, et de renforcer le respect et la tolérance réciproques».
- Souligner et expliquer les mots-clés.
- Demander aux élèves de trouver les similitudes et les différences entre le poème/récit et l'article 28 (pour cela on peut trouver avec les élèves les mots-clés en français et en langue nationale).

PERFORMANCE

- Demander aux élèves s'ils se souviennent de situations où le cousinage à plaisanterie a servi pour régler des conflits (par ex.: conflit Mali-Burkina en 1977, à Conakry par le traditionaliste Kandia Kouyaté,).
- Demander à chaque élève de lister, en fonction des patronymes, ses cousins à plaisanterie, en classe.
- Montrer en quoi la pratique de la parenté plaisante éloigne l'intolérance.
- Demander aux élèves en groupe de résumer en langue nationale ce qu'ils ont retenu de l'article 28.
- Partager les réponses des groupes et s'accorder sur la meilleure version.
- Répondre à la question du vieux Lassidan et construire avec les enfants un résumé.

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- Faire un remue-méninges sur les pratiques de cousinage à plaisanterie entre les patronymes et le totémisme ; discuter des avantages de ces pratiques dans la prévention et la résolution des conflits locaux.
- Introduire l'élément sonore en rappelant son origine et comment il a été enregistré.
- Maintenir la discipline et écouter la K7.



SYNTHÈSE EN FRANÇAIS DES ÉLÉMENTS SONORES BAMBARA/MANINKA

LA TOLÉRANCE (Durée : 06 min. 52 sec.)

La tolérance, c'est savoir pardonner même si on a raison. Avant, la moindre discussion pouvait dégénérer. C'est pourquoi, en 1236, à Kouroukan Fouga, pour créer une certaine harmonie sociale, il a été instauré :

La sanankounya (cousinage à plaisanterie), les relations de blagues entre beaux-frères, entre grands-parents et petits-fils et le tanamanyogoya (totémisme).

(Mohamed Timbota, Burkina Faso et Moussa Kanté, Guinée).



SYNTHÈSE EN FRANÇAIS DES ÉLÉMENTS SONORES PEUHL/FULFULDE

LA TOLÉRANCE (Niger, Guinée, Burkina Faso) : Durée 9 min. 51 sec.

- La tolérance, c'est le pardon mutuel et la vie en symbiose entre toutes les communautés du Niger. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs n'existent plus ou sont très atténués, quelle que soit la nature des dégâts à cause de la parenté à plaisanterie entre les Peuhls et Maouris qui n'autorisent ni bagarres ni attaques verbales entre les individus. Il est fréquent, dit-on, d'entendre un fautif chahuter un plaignant en lui rappelant qu'il ne doit jamais oublier les liens de cousinage entre les deux communautés peuhles et maouris qui ont toujours vécu en symbiose. (Mahamane Ousmane de Dosso, Niger)
- Dans le Mandé la *Charte de Kouroukan Fouga* a renforcé les liens de parenté à plaisanterie. À partir de cousinage, aucun conflit n'était possible entre les différentes communautés. Les parentés à plaisanterie ont balisé la voie pour la quiétude en prévenant les conflits. (Wolibo Doukouré, Guinée)
- Le cousinage allait au-delà des ethnies et s'étendait jusqu'aux patronymes ; Camara correspond à Diallo qui est cousin de Bah et Sylla. Le cousinage a rendu plus solides les liens entre les familles et les ethnies. La solidarité se manifestait par des visites et des cadeaux lors des cérémonies. Le cousinage permettait la plaisanterie et le dialogue entre les chefs et atténuait les conflits. (El Hadj Ibrahima Bah, Guinée)
- La tolérance se traduit sous plusieurs formes de cousinage et ceci sert de couverture aux liens familiaux : un cousin peut prendre ce qu'il veut chez un autre cousin sans être inquiété. (Boubacar Djobo, Burkina Faso)

QUESTION DU VIEUX LASSIDAN

Est-ce que le sanankounya (parenté plaisante) permet de manquer de respect, d'injurier, ou de frapper son cousin à plaisanterie ?

